



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil pour le territoire non organisé (TNO) de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 24 novembre 2010 à 19 h 15 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité  
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire suppléant des Méchins  
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre  
Claude Canuel, maire de Matane  
Dominique Côté, maire suppléant de Saint-René-de-Matane  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule  
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que madame Josée Roy, secrétaire administrative, sont aussi présentes.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 15.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance par la prière;
- 2- Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des prévisions budgétaires du territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2011;
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 616-11-10**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil présents forment le quorum, constatent l'avis de convocation reçu en date du 9 novembre 2010 et prennent connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**RÉSOLUTION 617-11-10**

**ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES DU TNO DE LA MRC DE  
MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires du territoire non organisé de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de cent seize mille vingt dollars (116 020 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation imposable du territoire non organisé est de 7 586 700 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté, appuyé par monsieur Jocelyn Bergeron, et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une taxe foncière générale d'un dollar (1,1229 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur est imposée et sera prélevée sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y en a, ainsi que les roulottes en vertu de la Loi sur les biens fonds imposables aux immeubles;
- c) Le produit des taxes foncières est appliqué au paiement des dépenses du territoire non organisé de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

**REVENUS**

♦ Taxe foncière générale (1,1229 \$/100 \$ évaluation)	85 191 \$
♦ Permis	200 \$
♦ Remboursement de la TVQ	1 100 \$
♦ Péréquation	3 400 \$
♦ Compensation gouvernementale	180 \$
♦ Compensation gouvernementale des terres publiques	<u>25 949 \$</u>

**TOTAL DES REVENUS 116 020 \$**

**DÉPENSES**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

♦ Législation	831 \$
♦ Gestion financière et administrative	9 347 \$
♦ Versement CLD	580 \$
♦ Numérisation des matrices graphiques	2 740 \$
♦ Évaluation	9 678 \$
♦ Sécurité publique	25 988 \$
♦ Inforoute	470 \$
♦ Gestion des cours d'eau	3 343 \$
♦ Sûreté du Québec	<u>6 683 \$</u>

**SOUS-TOTAL 59 660 \$**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>	56 360 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>56 360 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>116 020 \$</b>

- d) Les taxes sont payées dans un délai de trente (30) jours après la transmission du compte;
- e) Les taxes portent intérêt à un taux de 12 % l'an à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte de taxes pour l'exercice financier 2011;
- f) La directrice générale et secrétaire-trésorière est, par les présentes, autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2011 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la Loi;
- g) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

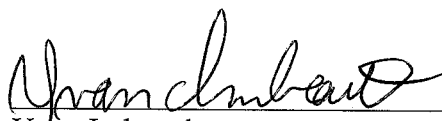
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

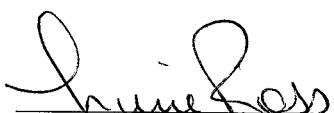
---

**RÉSOLUTION 618-11-10**

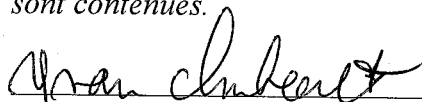
Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.  
Il est 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Yvan Imbeault,  
Préfet

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet suppléant de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Yvan Imbeault, préfet